



Je suis un particulier, je deviens mécène du festival Parfum de Jazz

Je fais un don et je déduis fiscalement 66% du montant :

- 50 € – dépense réelle 17 €
- 100 € – dépense réelle 34 € + 1 place de concert
- 150 € – dépense réelle 51 € + 1 place de concert + accueil VIP
- 200 € – dépense réelle 68 € + 2 places de concert + accueil VIP
- 500 € – dépense réelle 170 € + 2 Pass pour 2 concerts + accueil VIP

autre montant : € (nous contacter pour les contreparties)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL |__|__|__|__|__| COMMUNE

TÉLÉPHONE

E-MAIL@

Date |__|__| |__|__| |__|__|__|__| Signature

A la réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus, accompagné d'une invitation à remettre à l'entrée du ou des concerts de votre choix.

Avantage fiscal : la réduction d'impôt

L'article 200 du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don, pris dans la limite de 20 % du revenu imposable, pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu.

Vous pouvez faire votre don :

- ✦ **par chèque** libellé à l'ordre du Festival Parfum de jazz

Date |__|__| |__|__| |__|__|__|__| Signature

- ✦ **ou par virement bancaire :**

Association Parfum de Jazz
Mairie – B^D A. BRIAND
26170 BUIS-LES-BARONNIES
Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes
Code banque 13906 - Code Guichet 00123 - Numéro de compte 83593136000 - Clé RIB 21

Coupon à imprimer et à renvoyer à :

PARFUM DE JAZZ
Robert Faresse, Trésorier
5, chemin de la Chaîne
26200 Montélimar
robert.faresse@wanadoo.fr